

CONCOURS INTERNATIONAL CHORAL EN PROVENCE

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Le **Concours Choral International** aura lieu du 6 au 9 juillet 2023 en Provence, dans le Sud de la France.

Depuis sa création, le Concours poursuit un double objectif :

1. La rencontre de Choeurs internationaux dans un esprit d'émulation, d'échanges et de convivialité autour du même dénominateur commun : le chant choral.
2. Faire découvrir au public, la qualité, la richesse et la diversité du chant choral dans le monde.

Le Concours de Chant Choral est ouvert aux chœurs et Ensembles vocaux mixtes ou à voix égales **uniquement amateurs** à partir de 6 chanteurs.

Cette compétition de haut niveau accueille des Choeurs venus du monde entier, qui se présentent devant un jury professionnel international reconnu. Les chorales inscrites au Concours peuvent participer :

- Uniquement au Concours
- A la fois au Concours et au 26ème Festival Choral International en Provence

FESTIVAL CHORAL INTERNATIONAL EN PROVENCE

En parallèle de la compétition, un deuxième évènement est organisé :

Le 26e **Festival Choral International en Provence**, du 2 au 25 juillet 2023, qui comprend chaque année 40 concerts qui se déroulent dans 35 communes.

Pour plus d'informations concernant le Festival, merci de consulter l'annexe en fin de ce document.



CONCOURS INTERNATIONAL CHORAL EN PROVENCE

MODALITES D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription au concours doit être envoyée par courrier recommandé ou e-mail (voir formulaire d'inscription).

Joindre une courte biographie du chœur (max. 1200 caractères) et une photo en haute résolution.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. Les groupes recevront ensuite une circulaire détaillant toutes les informations complémentaires concernant l'organisation du concours.

Le concours se déroulera du **Judi 6 juillet au dimanche 9 juillet 2023** en Provence.

CATEGORIES

Plusieurs catégories seront en compétition. Une chorale peut concourir dans plusieurs catégories.

Cat A : Choeurs Mixtes

Mini 17 personnes
Choeurs d'Adultes

Cat B : Choeurs d'Hommes / Femmes

Mini 17 personnes
Choeurs d'Adultes

Cat C : Ensembles Vocaux

Mini 6 Personnes - Maxi 16
Tous Choeurs

Cat D : Musique Sacrée

Mini 17 personnes
Tous Choeurs

Cat E : Choeurs d'Enfants - Voix Egales


Mini 17 personnes
Moins de 16 ans

Cat F : Choeurs de Jeunes

Mini 17 personnes
De 16 à 25 ans .

Cat G : Pop, Gospel, Spiritual, Folk

Mini 17 personnes
Tous Choeurs



JURY & RÉCOMPENSES

Le jury international sera composé de personnalités de renom de la musique française et internationale. Le Jury évaluera : Les qualités vocales, l'interprétation, l'équilibre vocal, le choix du programme, la présentation.

Grand Prix - 2000 €

3 Médailles attribués par catégorie :

Médaille d'Or - 500 € - Médaille d'Argent - Médaille de Bronze

Meilleur Chef de Choeur

Le jury et les Organisateurs se réservent le droit d'ajouter des prix supplémentaires.

RÉSULTATS

Le Jury énoncera les résultats et éventuels commentaires sur scène à la fin de chaque catégorie. Choral Events recommande vivement à chaque chœur d'être présent lors de l'énoncé des résultats. Si le chœur complet ne peut être présent, prévoir sur place à minima 1 ou 2 responsables du groupe.

Les résultats seront publiés sur le site internet www.choral-events.com, rubrique *Concours 2023*, puis *Palmarès*, dans les 3h qui suivent la fin de la catégorie. **Les décisions du Jury sont fermes et définitives.**

SPECIFICITÉS CHOEURS D'ENFANTS

Dans le cas où le chœur d'enfants est composé de plus de 20% de choristes de plus de 16 ans, le chœur sera **automatiquement inscrit en catégorie chœur de jeunes**. Il ne pourra donc pas concourir dans la catégorie chœurs d'enfants.

Pour les chœurs désirant s'inscrire en catégorie chœurs d'enfants, les pièces d'identité de chacun des choristes devront être fournies à Choral Events, maximum 60 jours avant la compétition.

CONDITIONS ARTISTIQUES

Le temps maximum imparti par chœur et par catégorie est de 20 mn sur scène dont **un maximum de 15 minutes de chant effectif**.

Aucune œuvre imposée et pas de nombre minimum de pièce à interpréter.

Piano à $\frac{1}{4}$ de queue sur scène. Les instruments acoustiques non sonorisés sont autorisés, mais sont à la charge des chœurs.

Le programme définitif, l'ordre de passage des œuvres interprétées et leur durée ainsi qu'une copie des partitions devront être envoyés par email au plus tard **le 1er juin 2023**. A partir de cette date, tout changement de programme ne sera plus accepté.

L'ordre de passage des chœurs sera fixé après la clôture des inscriptions.

L'organisation se réserve le droit :

- de modifier le programme, en fonction du nombre de participants.
- d'ajouter ou d'annuler une catégorie s'il ne devait pas y avoir assez de participants.

Le non respect des critères d'âge et de nombre de participants dans les différentes catégories **peut entraîner la disqualification**, sur décision du Jury.

GRAND PRIX

A l'issue de la Compétition, les chœurs concourront pour le Grand Prix. Les formations ayant obtenu la meilleure note dans chaque catégorie seront qualifiées. Le Jury peut décider d'y ajouter tout autre chœur de son choix.

Le temps maximum imparti par formation participant au Grand Prix est de **8 minutes** de chant effectif et obligatoirement a cappella.

Répertoire : oeuvres a capella, déjà produites dans le cadre de la Compétition ou bien nouvelles oeuvres (partitions à fournir avant le 1er juin 2023).

CONDITIONS GENERALES

La version française du règlement est la version de référence.

Les droits de diffusion des interprétations appartiennent au Festival, qui sera libre d'en disposer. Chaque participant accepte de renoncer à son droit à l'image, l'organisation pourra donc utiliser et exploiter les images des participants tournées dans le cadre de la compétition.

Tous les frais de transport sont à la charge des Choeurs. Compte tenu du programme et des conditions d'organisation, 2 chauffeurs sont vivement conseillés. Sur demande, Choral Events peut vous proposer un devis.

Chaque ensemble devra prévoir les assurances nécessaires couvrant tous les faits et gestes de ses membres qui pourraient porter préjudice à autrui. Sur demande, Choral Events peut également vous proposer un devis.



INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscription doivent être remplis lisiblement (imprimés ou numériques). Ils doivent inclure:

- le formulaire d'inscription rempli
- une courte biographie du chœur et du chef de chœur
- le répertoire envisagé du chœur
- un enregistrement récent ou un lien vidéo (moins de 12 mois) d'au moins une des chansons prévues au programme
- Au moins 2 photos du chœur de bonne résolution
- 1 copie des partitions de chaque pièce présentée, scannée individuellement et de bonne qualité.
- Adhésion : 50 € / chœur

Dossier à envoyer par mail: admin@choral-events.com



PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

Jeudi 6 juillet 2023 :

Journée : Prise de plateau

21.30 : Cérémonie d' Accueil des chœurs

Vendredi 7 juillet 2023 :

Chorales Mixtes (A)

Chorales d'Hommes / Femmes (B)

Ensembles Vocaux (C)

Musique Sacrée (D)

21:00 : Concerts du Festival

Samedi 8 juillet 2023 :

Choeurs Enfants - Voix Egales (E)

Choeurs de Jeunes (F)

& Pop- Gospel- Spiritual- Folk (G)

21.00 : Concerts du Festival

Dimanche 9 juillet 2023:

Matin : Entretien avec les Jurys

Après-midi : **Grand Prix**

Rencontre amicale chantée des Choeurs participants

21.30: Cérémonie de Clôture - Remise des Prix et Diplômes



ANNEXE : FESTIVAL CHORAL INTERNATIONAL

En parallèle de la compétition, un deuxième évènement est organisé :
le **26e Festival Choral International en Provence**, du 2 au 25 juillet 2023, 40 concerts qui se déroulent dans 35 communes.

Les concerts, généralement gratuits, sont organisés dans les églises, salles de spectacle et en extérieur devant un public fidèle et nombreux. Ils ont lieu en soirée, en général 21.00, et sont programmés pendant la compétition, avant ou après.

Les Choeurs se produisent seuls ou à plusieurs, soit avec un chœur local, soit avec d'autres chœurs participants.

Les concerts sont organisés en direct par Choral Events ou en partenariat avec son réseau de communes ou de chorales amateurs de la région.

Sont compris dans l'organisation des concerts :

- Réservation du lieu & Organisation du Concours
- Publicité
- Fiche technique (si besoin)
- Dîner du groupe
- Paiement des droits d'auteurs (voir conditions de participation dans la fiche d'inscription).
- Seul le transport reste à la charge des chœurs.

La participation au Festival est soumise à la disponibilité au moment où la demande a été formulée par le chœur.

